L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 30 AVRIL.

Louisiane.

Grâce au coupable oubli de la plupart des historiographes Louisianais, les plus touchantes légendes du pays sont restées ignorées. Nous empruntons nos aphorismes, nos allégories et nos emblèmes aux littératures et aux traditions populaires de la vieille Europe; et cependant, chez nous, cette mine poétique est encore plus riche et surtout plus jeune; il s'agit seulement de faire connaître ses trésors pour en faire apprécier la saveur exquise.

Ainsi, le Magnolia, ce majestueux roi de nos forêts, est l'emblème, l'arbre sacré de la Louisiane, l'arbre aux fleurs symboliques des amoureux: et fort peu de gens s'en étaient doutés jusqu'ici.

Ces Indiens, auxquels notre égoïste civilisation jette l'épithète de "sauvages," étaient pourtant civilisés avant l'arrivée de leurs conquérants; et si leurs mœurs primitives choquaient nos coutumes plus raffinées, rien ne prouve que notre civilisation fût supérieure à la leur, si l'on songe surtout à la paisible existence de ces gens, bouleversée seulement par l'irruption des nôtres.

Dans la plupart des religions (et c'est par la morale prêchée dans une religion, qu'on peut juger de la vraie civilisation qu'elle crée), dans celles surtout qui étaient d'un caractère local et national, comme dans le Druidisme des Gaules, dans le Brahmisme des Indes et dans le Paganisme des Romains et des Grecs, la légende religieuse, aidée par l'imagination populaire, consacrait, en les symbolisant, un arbre, une plante quelconque qui devenaient emblèmes vénérés, signes ou symboles sacrés de la religion et de la patrie.

Tels furent: le chêne chez les Romains, le lotus chez les Brahmanes, le guy chez les Druides et... (ma foi! soyons Louisianais!)... et, dis-je, le magnolia chez les Indiens Louisianais.

Le magnolia symbole de la patrie aimée, arbre vénéré de la religion nationale, porté aussi la fleur qui, dans le langage figuratif des Indiens, remplaçait notre aphorisme "Parole d'amour, parole d'un jour."

Autant les guerriers de la terre de Lois étaient braves et audacieux, autant les vierges du pays étaient belles et séduisantes.

De temps immémorial, il était de coutume pour les jeunes gens qu'un lien d'amour unissait, d'aller avant le lever du Soleil-Dieu sur les rives du grand fleuve invoquer la bénédiction du Grand-Esprit. Puis, lorsque ses premiers rayons dardaient leurs traits fulgurants à travers la brume de l'horizon, et qu'ils argentaient les gouttelettes de rosée qui perlaient sur le feuillage de la forêt, l'amoureux prenait une fleur du magnolia sacré et sur un des pétales d'albâtre, qu'il détachait, il traçait avec sa flèche les caractères qui formaient son nom et celui de son amante. Anxieux et palpitants, dans leur superstition naïve, tous les deux s'agenouillaient et lançaient sur les flots ce frêle esquif porteur de leurs vœux, de leurs douces espérances. Si le pétale en s'éloignant de leurs regards disparaissait, sans chavirer: c'était l'augure d'un bonheur sans fin pour le jeune couple; mais si, par malheur, il chavirait: alors c'était un signe avant-coureur des chagrins et des déceptions qui leur étaient réservés dans l'avenir.

Cette coutume dura bien des lunes, jusqu'à ce qu'un vieux sorcier, sceptique par vocation, vint expliquer aux jeunes gens que des épreuves du sort étaient inutiles et puériles. D'après lui, quelque fût le sort du pauvre pétale, il n'y avait pas d'amour durable ni de bonheur parfait, en deçà des prairies éternelles où chassait le Grand Esprit.

Pour prouver son dire, il traça quelques signes sur un pétale de fleur de magnolia et invita ceux qui se trouvaient là, à revenir le lendemain le trouver à l'endroit où il le serrait.

Les jeunes gens vinrent au jour dit et virent, avec une surprise pénible, que le pétale blanc de la veille s'était noirci et fané à ce point, qu'on n'y lisait plus les signes qu'il y avait tracés et qui alors contrastaient dans leurs traits noirs, avec l'éclatante blancheur de la fleur.

Dès lors, il y eut des jeunes gens qui doutèrent de l'amour et d'autres, qui, malgré cette révélation du sorcier, continuèrent à y croire; mais il n'y eut jamais plus d'amour éternel dans la terre de Lois, car ces serments, comme les signes tracés sur la fleur du magnolia, sont vivaces et réels au premier jour et se fanent, s'étiolent et disparaissent de même, avec le temps.

FERNAND ARMANT.

Nous lisons dans le *Louisianais*:

Récolte.—La glace, les pluies et les nuits fraîches ont certainement retardé la végétation. La canne pourrait être plus haute et mieux levée, et le maïs a dû être replanté sur plus d'une habitation. Donc, retard.

Quoiqu'il en soit, les habitants ne sont ni inquiets ni désolés. Le maïs lève ou lèvera, la canne pousse et poussera, les travailleurs travaillent et travailleront.

A propos des travailleurs, disons que, sauf les politiciens de profession et d'appétit, ils ne s'intéressent guère à la politique.

Les réunir par légions, les enthousiasmer et les affoler comme par le passé, en faire un moyen de désordre et d'agitation, c'est là de l'histoire ancienne. Ils savent bien qu'on s'est moqué d'eux. Et si M. Conio donne une volée à M. Fisher, la volée est personnelle et ne tire point à conséquence.

Les noirs ont raison.

Leur salut, comme le salut des blancs, est dans le travail et non dans la politique.

Mais le Mississipi monte.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodaux*:

BAYOU.—Quoique les eaux du Bayou ne soient pas encore parvenues au niveau qu'elles ont atteint il y a deux ans, les habitants ne sont pas sans éprouver des craintes. Dans le bas de la paroisse, principalement, il est des points où les riverains sont obligés de hausser les levées et de se tenir sur leurs gardes. Pour quelqu'un qui n'a jamais vu une si grande masse d'eau contenu par des levées dont la solidité laisse beaucoup à désirer, il doit trouver étonnant que toutes ces belles récoltes ne soient pas inondées.

Nous empruntons au *Donaldsonville Chief* le récit suivant:

Mr Sam H. St-Martin est venu nous raconter les détails d'une affaire qui devra être l'objet d'une enquête de la part des autorités compétentes. Mr St-Martin déclare qu'il est allé, dimanche soir, voir sa mère à Port Barrow, où Mr S. Savoie, de l'Assomption, ami intime de la famille, se trouvait là. Vers dix heures, Mr Savoie annonça son intention de partir et Mr St-Martin offrit de lui amener son cheval, de la petite écurie située près de la maison. Au moment où il mettait la main sur la porte de l'écurie pour l'ouvrir, cette porte fut poussée violemment par un homme qui était à l'intérieur, qui fit feu avec un revolver sur M. St-Martin, à une distance si rapprochée qu'une parcelle de la capsule l'atteignit à l'œil et qu'il eut le visage légèrement brûlé par la poudre. Si l'ouverture brusque de la porte ne l'ent fait chanceler et presque tomber, il eût probablement reçu en plein la charge du pistolet. Aussitôt qu'il fut revenu du saisissement que cette attaque soudaine lui avait causé, M. St-Martin cria et découvrit que son adversaire s'était échappé de l'écurie par une ouverture pratiquée en enlevant un pieu de la barrière. Un certain nombre d'individus étaient assemblés devant la résidence dans le but de donner un charivari. Interrogés par MM. St-Martin et Savoie, ils prétendirent ne pas connaître l'auteur de la tentative d'assassinat.

Mr St-Martin croit que cet homme était entré dans l'écurie pour voler le cheval ou pour tuer Mr Savoie, car on ignore que lui, St-Martin, se trouvât à la résidence de sa mère.

—Historiette de voyage dans le *Petit Journal pour rire*:

Dans quelques villages des Pyrénées, des montagnards dressent de petits ours à des exercices qui font le charme des foires et des assemblées.

En 1863, en septembre, le préfet de Perpignan faisait une tournée départementale, et traversait une commune rurale en compagnie de l'officier commandant la gendarmerie de l'endroit.

Ce dernier signale alors à la bienveillance du haut fonctionnaire une pauvre femme dont le mari, montreur d'ours, avait été mis à mort et aux trois quarts dévoré par un de ses élèves, dans un de ces instants pathétiques où le naturel du sujet l'emporte sur tous les soins de l'éducation.

—Ah! monsieur, s'écriait la vieille femme, je n'ai plus rien au monde; je ne possède même pas un abri pour moi ni pour la bête.

—Comment, la bête! objecta le préfet légèrement étonné. Est-ce que c'est la même qui a mangé votre mari?

—Hélas! monsieur le préfet, c'est tout ce qui me reste du pauvre cher homme!

FRANCE.

Le mouvement préfectoral.

Nous lisons dans le *Temps* du 15 avril:

Le décret sur le personnel de l'administration départementale a paru ce matin au *Journal officiel*. Il vise quarante-sept préfectures, et pour les fonctions de secrétaire général et de sous-préfet, dix-sept départements.

Le décret du 21 mars avait fait disparaître quatorze préfets; celui du 13 avril élimine onze préfets seulement. En voici les noms: M. de Bassoncourt (Pyrénées-Orientales), démissionnaire; M. de Bitignières (Loire), appelé à d'autres fonctions, non désignées; MM. de Blancour (Ariège), Burin du Buisson (Haute-Saône), Breynat (Haute-Savoie), Peloux (Charente), comte de Revel du Perron (Haute-Loire), tous les cinq mis en disponibilité, les deux derniers sur leur demande; MM. Amiel-Dabeaux (Drôme), de Gombert (Lot), le marquis de Fournès (Savoie), et le marquis d'Auray de Saint-Pois (Deux-Sèvres), destitués tous les quatre.

La disparition de onze préfets, et les deux vacances créées dans les Basses-Pyrénées et l'Aisne, par le décret du 21 mars, et auxquelles il n'avait pas été pourvu, amènent la nomination de treize nouveaux préfets. Parmi ceux-ci, sept entrent dans l'administration ou ils y reviennent; six deviennent préfets par avancement régulier. Dans la première catégorie se trouvent trois anciens préfets: M. Regnault, envoyé dans la Charente-Inférieure; M. Hendlé, dans l'Yonne, et M. Grangier de la Marinière, dans la Meuse; un ancien secrétaire général de préfecture, M. Glaize, nommé dans la Corrèze; un ancien sous-préfet, M. de Lestanbière, envoyé dans l'Ariège; un avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, M. Labordère, qui devient préfet de la Haute-Loire; enfin, un ancien intendant militaire au titre auxiliaire, collaborateur distingué au *Moniteur universel*, M. Lagrange de Langre, nommé préfet de l'Orne. Parmi les fonctionnaires qui deviennent préfets par avancement, quatre étaient sous-préfets en fonctions: ce sont MM. Poulin, nommé préfet dans les Basses-Alpes, Firbach, dans l'Aude, Pradelle, dans la Charente, et Porteu dans le Lot. Deux secrétaires généraux deviennent préfets: M. Sébline, dans les Pyrénées-Orientales, et M. Bertereau, dans les Deux-Sèvres.

Pour compléter cette statistique, ajoutons que trente-trois préfets, un secrétaire général et deux sous-préfets changent de département; que sept secrétaires généraux, sept sous-préfets et un conseiller de préfecture sont nommés par le décret d'hier, et enfin que, nous ne savons pourquoi, un secrétaire général se trouve successivement envoyé, par le même décret, dans deux sous-préfectures différentes.

LA PROTECTION DES PETITS OISEAUX.—M. Waddington, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une circulaire sur les mesures à prendre pour assurer la protection des oiseaux utiles, mesures dont l'adoption ici, aux Etats-Unis, serait un bienfait pour l'agriculture.

Cette circulaire est ainsi conçue:

Monsieur le préfet.—Les ravages causés à l'agriculture par les insectes nuisibles ont pris, depuis quelques années, des proportions véritablement inquiétantes. M. le ministre de l'agriculture et M. le ministre de l'intérieur m'ont fait l'honneur d'appeler mon attention sur ce regrettable état de choses, dont l'une des causes principales est la disparition ou tout au moins la diminution du nombre des oiseaux insectivores. Ces oiseaux, qui sont les gardiens naturels de nos récoltes et les plus précieux auxiliaires de l'agriculteur, sont cependant presque partout traités en ennemis. Le cultivateur, oubliant les services incessants qu'ils rendent, ne voit que les dégâts qu'ils commettent; l'enfant poursuit leur destruction, soit en leur tendant des pièges, soit en détruisant leurs nids, et ces alliés, que les étrangers viennent nous acheter pour les acclimater chez eux, disparaissent de nos campagnes.

Plusieurs circulaires ont déjà été adressées à MM. les inspecteurs d'Académie et de nombreuses notes ont été insérées au Bulletin administratif de mon ministère, afin d'arrêter cette destruction. Néanmoins, je me fais un devoir de répondre au désir que m'ont exprimé mes collègues en réclamant de nouveau le concours des instituteurs.

Je vous prie en conséquence, monsieur le préfet, d'adresser des instructions à tous les maîtres de votre département, afin qu'ils apprennent à leurs élèves à distinguer les insectes nuisibles des insectes utiles à l'agriculture, et qu'ils encouragent ces enfants à détruire les premiers, à protéger les seconds.

Il faut aussi que les instituteurs fassent comprendre aux enfants qu'ils nuisent aux intérêts mêmes de leurs familles en détruisant les nids, et qu'en agissant ainsi, ils se montrent aussi imprévoyants qu'ingrats. On devra en même temps leur rappeler qu'ils s'exposent à des peines sévères.

La loi du 22 janvier 1874 qui complète, en la modifiant, celle du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, donne, en effet, aux préfets les pouvoirs nécessaires pour prévenir la destruction des oiseaux ou favoriser leur multiplication. Des arrêtés préfectoraux ont été pris à cet effet, et les personnes qui contreviennent aux dispositions de ces arrêtés sont passibles d'une amende qui varie de 16 à 100 fr. (article 11 de la loi du 6 mai 1814.)

Les instituteurs devront aussi, à l'occasion, rappeler aux pères de famille que, s'ils se font à eux-mêmes un tort considérable en laissant détruire les nids, ils sont responsables des délits que leurs enfants mineurs pourraient commettre en l'espèce.

J'ajouterai que, dans quelques communes que je pourrais citer, des instituteurs ont eu l'heureuse pensée d'organiser, parmi leurs élèves, des sociétés protectrices des animaux utiles. Ces sociétés ont rendu de grands services, et je verrais avec plaisir leur nombre s'augmenter.

J'attache, monsieur le préfet, le plus sérieux intérêt à l'exécution de cette circulaire.

Le ministre de l'instruction publique,
WADDINGTON.

UN TERRIBLE ACCIDENT qui a causé la mort de trente personnes vient d'avoir lieu sur la Dee, à Aberdeen. C'était un jour de congé, à l'occasion de solennités religieuses; le temps était extrêmement beau et un très grand nombre de personnes étaient en promenade. On se rend habituellement, les jours de fête ou de congé, à Torry, village de pêcheurs qui se trouve sur l'autre rive de la Dee. Une foule considérable s'y rendit ce jour-là, soit par un pont qui se trouve à quelque distance, soit par le bac.

Dans la matinée, le bac avait été tellement surchargé de voyageurs qu'il en était résulté quelques appréhensions, mais à mesure que la journée s'avança la foule se montra de moins en moins docile et le danger augmenta d'autant plus que le courant, à cause de la marée basse, était en ce moment très rapide.

Vers trois heures et demie, l'un des bateaux fut tellement surchargé, que les mariniers refusèrent de se mettre en marche tant qu'un certain nombre de passagers ne seraient pas descendus. Malgré la déclaration qu'il y avait du danger à effectuer le passage, quelques passagers se mirent à manœuvrer eux-mêmes le bateau, et, avant qu'on ait pu les en empêcher, ils avaient déjà quitté le bord. Aussitôt qu'ils eurent atteint le milieu du fleuve, ayant 60 personnes à bord, le bateau sombra, et tous les passagers furent submergés. C'était un spectacle horrible à voir.

Avant que l'on pût arriver avec des bateaux, nombre de passagers avaient disparu emportés par le courant, dont la force rendait tout secours inutile. Sur les soixante personnes qui se trouvaient dans le bac, vingt-huit personnes, autant qu'on a pu le vérifier, ont été sauvées, et deux de ce nombre sont mortes depuis. Il y a au moins trente personnes dont on n'a pas de nouvelles; aucun des corps n'a encore été retrouvé. La foule s'est promenée sur les rives de la rivière jusqu'au soir. Comme la marée descendait, il est probable que les corps ont été emportés à la mer; à la marée montante, on suppose qu'ils seront rejetés sur la plage.

On a tiré de l'eau de 30 à 40 casquettes ou chapeaux, et par ces objets on parvient, quoique lentement, à établir l'identité des victimes de l'accident. Ces objets d'habillement ont été déposés dans le bureau de police, où, pendant la soirée une foule considérable les a visités. C'était déchirant; le triste silence de cette salle était par moments interrompu par les cris d'une mère: "Oh! c'est le chapeau de ma fille!" Beaucoup d'hommes sortaient avec une émotion indescriptible, après avoir reconnu sans nul doute les chapeaux de quelques proches parents; environ douze de ces objets ont déjà été reconnus, mais il est évident que beaucoup de personnes se refusent encore à s'avouer que leurs craintes ne sont que trop fondées.

—On achève en ce moment au *Zoological Garden*, à Londres, des annexes, destinées à la collection des quadrupèdes et oiseaux vivants que le prince de Galles a reçus en présent des maharajahs pendant son voyage dans l'Inde, et que le *Serapis* ramène en Angleterre.

Les nouvelles constructions, qui comprennent plusieurs salles dites des animaux féroces, des reptiles, etc., et d'immenses volières avec plusieurs cours et bassins, s'élèvent à l'extrémité sud du Jardin Zoologique, près du réservoir. Elles recevront quatre éléphants, cinq tigres du Bengale, deux ours, un léopard, un cerf du Cashmire, six antilopes, plusieurs faisans, cent cinquante mammifères, des oiseaux du paradis et un gooral ou chamois de l'Himalaya, espèce des plus rares et qui n'a jamais été introduite en Europe.

—Les célèbres jardins botaniques de Kew, près de Londres, viennent de s'enrichir de plusieurs plantes nouvelles. On y a reçu la semaine dernière un premier envoi de l'expédition scientifique qui fait actuellement le tour du globe à bord du *Challenger*, vaisseau de la marine britannique. Ce sont des collections d'arbustes, de fleurs, de cryptogames trouvés au Japon, aux îles Sandwich, à Tahiti et à Juan-Fernandez. Quelques spécimens sont entièrement inconnus. Ils seront décrits dans les publications que les botanistes de Kew font paraître périodiquement.

—Le nouveau titre d'impératrice des Indes, que va prendre la reine Victoria, est très amèrement plaisanté par le *Punch*.

Notre satirique confrère propose entre autres innovations nécessitées par cette récente appellation, celle qui consisterait à obliger le tigre du Bengale à changer son nom de tigre royal en celui de tigre impérial.

C'est de la bonne logique.

LA RÉCENTE INSURRECTION EN ALGÉRIE.

Nous empruntons aux journaux de Constantine des détails suivants sur les troubles qui viennent d'éclater dans le Sud. Voici les renseignements publiés par la *Numidie*:

Un millier de tentes des Ouled-bon-Azid des Selmi et des Rahmann se sont insurgées et sont campées à El-Amri, village situé à une étape de Biskra, dans la direction du sud-ouest.

Un berger du nom d'Ahmed-ben-Aïchi, de Bledel Amri, s'est mis à la tête des révoltés. Ce jeune musulman, sans influence aucune, n'a que vingt-deux ans; il est encore imberbe et l'on se demande comment il a pu faire pour soulever les Sahara aux portes de Biskra.

Pendant l'automne dernier, M'hammed Yaya, chik des Ouled-bon-Azid, avait donné lieu à l'autorité de se plaindre de sa conduite, et sur la demande de son caïd, Si-Boulakras, il fut traduit devant la commission disciplinaire de Batna, qui lui infligea un mois de prison et la révocation.

C'est à l'instigation de M'hammed Yaya, qui exerce une influence réelle sur les trois fractions insurgées, que l'on attribue le mouvement. Il aurait fait présent à Ahmed-ben-Aïchi du cheval qui lui sert aujourd'hui et du drapeau vert qui doit conduire à la victoire ce chérif improvisé et ses partisans.

Les Ouled-bon-Azid sont ceux qui, en 1871, ont assassiné les colons du moulin Herrand; ils viennent chaque été camper avec leurs troupeaux dans les Aodel Noor et font partie du commandement de Ben Ganah. On craint beaucoup que le cof adverse, celui d'Ali Bey ne profite de l'occasion qui lui est offerte de se joindre aux révoltés.

L'administration militaire s'est émue et a pris les dispositions nécessaires pour accabler d'un coup les rebelles.

L'émotion s'est rapidement communiquée à Batna, lorsque l'on a vu partir les troupes et les canons, et l'on comprend que les villages des environs de cette ville qui viennent d'être dernièrement victimes d'attaques, si audacieuses soient alarmés: on le serait à moins.

Nous lisons, d'autre part, dans l'*Indépendant*:

Un individu, qu'on dit être un nouveau chérif, et qui avoue cependant ne point descendre du Prophète, prêche la guerre sainte dans les Zhatchas, près de Biskra.

Au moment où les habitants de cette contrée demandaient de l'eau avec le plus de prières, il annonça qu'il allait pleuvoir. Sa prédiction s'étant réalisée, il jouit d'un grand crédit, reçoit des cadeaux, et même des femmes, qu'il accueille avec trop d'affabilité, lui sont envoyées.

Comme il succède au Bou-Baghla et aux Bou-Choucha, il se fait appeler Bou-Azid.

Les fous qui se soulèvent à sa voix seront bientôt châtiés.

L'insolence des indigènes a été remarquée aux environs même de Constantine. Des crimes affreux ont été commis, et nous en avons fait ressortir le caractère persistant.

Tout cela doit et va bientôt cesser.

Le *Journal officiel* publie la dépêche suivante, que le gouvernement a reçue du gouverneur-général de l'Algérie:

Alger, le 12 avril 1876.

Hier, à sept heures du matin, le général Carteret a attaqué les révoltés, cent cavaliers et deux mille fantassins, qui avaient pris position en avant de l'oasis El Amri. Les goums et les spahis ont été successivement engagés. Malgré une résistance opiniâtre, l'ennemi dut céder au feu de notre infanterie, laissant sur le terrain une centaine de cadavres, parmi lesquels celui de Mohammed-ben-Yahia, le chef du mouvement. Le marabout Ahmed-ben-Aïechi, portant un drapeau et combattant avec bravoure, a été blessé. Le général Carteret se loue beaucoup de l'entrain et de la vigueur de ses troupes.

Nous avons eu deux officiers blessés, dont le capitaine Olivier, des spahis, assez grièvement, et neuf hommes de troupe.

Les goums ont eu quatre tués et huit blessés.

LA PERPLEXITÉ DE L'AUTRICHE.—La *Presse*, de Paris, représente de la manière suivante, d'après un important organe viennois, la perplexité de l'Autriche en présence des affaires de Turquie:

Un journal autrichien, la *Tages Presse*, examinant la situation, se demande ce que ferait le cabinet de Vienne, s'il se trouvait dans l'alternative d'opter entre une alliance avec la Russie ou avec l'Allemagne. La question est grave, et il est peu probable qu'elle se présente de si tôt; mais enfin, elle est du domaine des éventualités possibles. Cependant nous ne nous occuperions pas de cet article si nous n'y trouvions la trace des préoccupations intimes qui agitent les hommes politiques de l'Autriche depuis que l'insurrection de l'Herzégovine a remis sur le tapis la question de l'intégrité de la Turquie.

La *Tages Presse* déclare que les intérêts vitaux de la monarchie des Habsbourg lui feraient opter pour la Russie, et non pour l'Allemagne. C'est précisément, dit-elle, parce que nous n'avons plus rien à chercher en Allemagne, que nous ne voulons plus rien y chercher, que *notre avenir se décidera à l'est et au sud-est de l'Europe*; c'est précisément pour cela qu'il nous faut préférer à toute autre combinaison l'amitié sincère d'un Etat qui suit la même direction politique. La feuille autrichienne ajoute que la question d'Orient ne pourra jamais se résoudre sans le concours et encore moins contre la volonté de la Russie, et qu'une solution favorable aux intérêts de la cour de Vienne, qui ne serait pas obtenue de commun accord avec la Russie, lui semble chose impossible. L'alliance avec l'Allemagne, dit-elle, en terminant, ne pourrait jamais nous offrir, le cas échéant, que des avantages que nous obtiendrons bien plus facilement, et surtout plus directement, par l'union avec la Russie.

Voilà qui est clair: l'Autriche compte s'étendre à l'est et au sud-est de l'Europe, c'est-à-dire dans la péninsule des Balkans, au détriment de l'empire ottoman, et vous comprenez qu'elle s'oppose si énergiquement à la proclamation de l'indépendance de l'Herzégovine; car la création, sur ses frontières, d'un nouvel Etat avec lequel la Serbie et le Montenegro feraient certainement cause commune, pourrait être un sérieux obstacle à ses visées ambitieuses.

—On lit dans le *Moniteur universel*:

On sait aujourd'hui d'une façon absolument certaine que le cardinal-archevêque de Paris a refusé de se rendre à l'invitation de la commission d'enquête parlementaire sur l'élection de Pontivy. Mais la lettre du prélat est conçue dans une forme et avec des développements tels qu'elle peut passer pour une réponse indirecte aux questions que la commission désirait lui adresser verbalement. On croit donc que l'incident ne donnera lieu à aucune complication, la commission ne devant pas insister pour entendre le cardinal de Paris, après les explications écrites qu'il vient de donner.

—M. Cahen qui vient de marier un de ses enfants, a ajouté, on le sait, à son nom celui d'*Anvers*, sa ville d'origine, pour être distingué des innombrables Cahen qui émaillent Phumanité.

Alors il est arrivé que beaucoup de gens se sont contentés de dire en parlant de lui: M. d'Anvers.

A ce propos une anecdote:

Un jour que, voyageant avec M. Oppenheim, il venait de donner son nom à un maître d'hôtel, celui-ci inscrivit, sur le livre *M. C. d'Anvers*.

Ce que voyant, M. Oppenheim prit la plume et écrivit dessous *O. de Cologne*.

—Voici la curieuse épitaphe qu'un bon gendarme du Hainaut vient de faire graver sur la tombe de son épouse:

CI GIT

M.....

J'attends mon mari dans les cieux
Comme je l'ai souvent attendu
Quand il faisait son service dans la gendarmerie.

R. I. P.

—Au foyer de l'Opéra.

—Moi, je ne trouve pas que *Jeanne d'Arc* soit un sujet bien musical.

—Pas musical, un poème dont l'héroïne est née à Dom-ré-my!

—Comptes-tu partir bientôt pour ta villa?

—Moi! une maison où l'eau est montée jusqu'au grenier! L'autre jour pour y être resté deux heures, j'y ai contracté un rhumatisme épouvantable. Juge un peu ce que ce serait si j'y passais toute une saison!

—Alors qu'est-ce que tu vas en faire?

—Je viens de la louer à un de mes amis!

—Une fête à Paris.

Un journaliste est invité à un bal chez un banquier.

Il entend autour de lui converser dans toutes les langues de l'Europe: allemand, russe, anglais, espagnol, grec, etc., etc.

—Serais-je seul ici à parler français? se demandait-il?

Et le voilà cherchant un interlocuteur. Efforts inutiles.

Enfin, entre un capitaine en uniforme français.

—A la bonne heure, s'écrie notre ami.

Et il court au militaire, qui lui répond avec un accent italien des plus prononcés:

C'était un officier de notre régiment étranger.

—Bref, disait le chroniqueur en nous contant sa mésaventure, au milieu de tout ce monde, il n'y avait que moi de Français..... Et encore je suis Belge.

—M. Adolphe de Cabarrus, consul de France à Malaga, fils du célèbre docteur, vient de solliciter sa mise en disponibilité.

Le département des affaires étrangères a reconnu ses services en lui accordant, avec sa demande, le titre de consul général.

Au début de sa carrière, M. Adolphe de Cabarrus a épousé la nièce de Mgr Sibour, l'archevêque de Paris.

—Moyen de combattre les inondations. C'est un gascon qui l'a inventé:

—Dans mon endroit, dit-il, il n'y a jamais de sinistres. Quand le fléau menace, notre maire met le feu à une botte de paille dans sa cour, et fait sonner le tocsin. On croit que le village brûle, tout le monde va chercher de l'eau à la rivière, et naturellement la rivière baisse!

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

LUNDI SOIR, 1er MAI 1876.
Représentation de comédies.
Soirée offerte à
Mr J. B. POLK,
Par les principaux gentlemen de cette ville.
A cette occasion, M. POLK recevra le concours volontaire des artistes les plus éminents de la Troupe Dramatique et d'amateurs de talent.
La comédie
EVERYBODY'S FRIEND.
Major Wellington, DeBoots, Mr. J. B. Polk; Song, Angelo Tortani; Récitation, "Shamus O'Brien," Mr. S. W. Moody.
Suivie de la comédie
LEND ME FIVE SHILLINGS.
Golightly, Mr. J. B. Polk.
Le bureau du contrôle est actuellement ouvert. 30 avril—1t

Théâtre de l'Opéra.

GRANDE REPRESENTATION PAR
l'Association Dramatique Orléanaise
Au bénéfice des
PETITES SŒURS DES PAUVRES,
Dimanche, 7 mai 1876.
LES PAUVRES DE PARIS,
Drame en sept actes par E. Brisbarre et E. Nus.
La représentation a lieu sous les auspices des dames dont les noms suivent:
Mmes A. Chiapella, John G. Gaines, A. H. Isaacson, Ths. J. Semmes, D. A. Chaffraix, Ths. Simms, John Glynn jr., Jules Aldigé, Ch. Lafitte, Christian Honold, N. Dufour, D. Morgan, J. L. Bayne, Alex. Bonneval, Geo. Binder, C. E. Girardey, E. J. Forstall, André Darcantel, Neville Soulé, Emile Carrière, John T. Pollock, Miles D. Musson, Célestine Soniat. 23avril—

Grand Concert Sacré,

A LA CATHÉDRALE ST-LOUIS.
LUNDI, 8 MAI 1876, à 7 h. et demie P. M.
Prix d'entrée - - - - - 50 cents.
Sous le patronage de Messieurs

Alex. Bonneval,	D. A. Chaffraix,
P. E. Théard,	E. Bermudez,
L. Bouny,	J. Viosca,
A. Voorhies,	A. Dufilho,
P. Capdevielle,	Dr Castellanos,
Dr Labatut,	C. E. Girardey,
X. Peychaud,	A. Montreuil,
E. Larue,	Paul Fourchy,
C. Lafitte,	A. Robert,
J. Aldigé,	J. Bayle.

Offrande au R. Père MOTHON.
Les familles qui possèdent un banc à la Cathédrale peuvent le retenir jusqu'au 1er mai inclusivement, sur la présentation de 4 billets de Concert.
28 avril—3t

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthodemique,
Sous la direction immédiate de
MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.
CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 8 heures.
Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Office de Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co., chambre No 5, Gallier Court — Nouvelle-Orléans, 27 avril 1876 — Les porteurs de Bons Hypothécaires de cette compagnie sont invités à assister au tirage du fond d'amortissement de 10,000 des dits Bons, qui aura lieu, à ce bureau, LUNDI le 1er Mai 1876, à une heure P. M.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
28 avril—3t.

Banque du Canal de la Nlle Orléans.—Nlle-Orléans, 27 avril 1876.—Des propositions seront reçues, à la banque, pour l'achat ou la location à bail de ses différentes propriétés à l'extrémité du nouveau-canal et à celle du chemin de fer de la Nlle-Orléans au Lac.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
27avril—1m

Commercial Insurance Company.—Nlle Orléans, 8 avril 1876.—Conformément à la Charte de cette compagnie, une élection de vingt-cinq directeurs pour un an à dater du deuxième lundi de mai 1876, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, No 120 de la rue de la Commune, le LUNDI 1er mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
19 avril—1 or mai

PARIS.

Grand Hotel Brésilien,
3, Rue Richer 3,
Au centre du commerce et des Boulevards
CETTE maison complètement transformée se recommande à messieurs les voyageurs pour son confort, sa bonne table et ses prix modérés.
Son nouveau propriétaire, PAUL COHEN, n'a rien négligé pour en faire un hotel de premier ordre.
Appartements et chambres confortables, 2 fr. 7. Diner, Table d'hôte, café vin compris, 4 fr. Pension, chambre, déjeuner, diner, café, vin compris de 8 à 11 fr.
On parle plusieurs langues.
16 avril—3 mois—DimMerVen.

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

(en marge: EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE — POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE)

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que la fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.
Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres.....$65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres.....$45
Dans des sacs de 200 livres, net.
Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.
Nos facilités pour la fabrication du
NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.
Nous le signalons à l'attention des acheteurs.
La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.
Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,
No 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—4m

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.................rue du Camp.................11
Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence de prix avec les étoffes américaines.
Elégance, Qualité et Bon Goût.
M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de premières qualités. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence et sont strictement comptant. La vogue bien établie de M. GIROT est due à son mérite comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et garantissant satisfaction. 13nov75—1an

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 1avril—6m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de Bidwell.

Lundi, 1er mai 1876.
Bénéfice offert par les citoyens à M. Bidwell—Représentation pour la première fois à la Nouvelle-Orléans du beau drame de Blackwood intitulé
DANIEL BOON.
JOHN A. STEVENS, dans le rôle de DANIEL BOONE.
Avec de nouveaux et beaux décors appropriés à la pièce.
Le tout avec l'aide de la troupe régulière de l'Académie et d'acteurs amateurs qui ont gracieusement offert leur concours pour la circonstance.
Mercredi, 3 mai—Bénéfice de J. F. PIKE, trésorier.
Vendredi, 5 mai—Bénéfice de F. MAUBERRET, trésorier.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Dernière semaine de la saison.
Engagement de la grande artiste,
HÉLÈNE D'ESTE,
et de sa troupe dramatique.
Lundi et Mardi, 24 et 25 avril—INFELICE, nouvelle pièce.
Mercredi à la matinée—LADY AUDLEY'S SECRET.
Mercredi soir, 26 avril.—DOSTING, nouveau drame.
Jeudi soir, 27 avril—MARRIED LIFE, comédie de Buckstone.
Vendredi, 28 avril.—Bénéfice d'Hélène d'Este, LE ASTRAY.
Samedi à la matinée—FANCHON.
Samedi soir, 29 avril.—FLOWERS OF THE FOREST.
Dimanche, 30 avril—Dernier soir, STREETS OF NEW YORK, drame de Bourcicault.
Il se fait de grands préparatifs pour le bénéfice annuel de M. D. BIDWELL. 25avril—

FOIRE

Au profit de l'Eglise St. Antoine de Padoue,
Sous les Auspices des Dames de la Nouvelle-Orléans.
Une grande Foire, organisée par les Dames de la Nlle-Orléans au profit de l'Eglise St. Antoine de Padoue (ancienne Chapelle Obituaire), au coin des rues Conti et Remparts, sera tenue dans la Salle Grunewald, du 26 au 30 avril.
Mme CH. E. SCHMIDT, Présidente;
Mme D. A. CHAFFRAIX, Vice-Présidente;
Mme G. W. DUNBAR, Secrétaire.
26 mars—jusq 30 avril.

Grande Fête de Mai,

AU BÉNÉFICE DES
Ecoles Allemandes--Américaines,
A L'OAKLAND RIDING PARK.
Le Dimanche et le Lundi, 30 Avril et 1er Mai, 1876.
La fête commencera à 2 heures précises; elle sera ouverte, formellement à 3 heures, par une allocution, en allemand, de Mr CHAS. F. BUCK, et par une allocution, en anglais de Mr JOS. MAGNER.
Le programme se composé de concerts et danses sur la petite plate-forme, de toute espèce de jeux populaires parmi lesquels nous citerons:
Courses de Jeunes Garçons et de jeunes filles, Course au sac,
Le coq au pot.
Danse à la corde,
Marche parade de jeunes filles,
Course aux brouettes,
Et un grand nombre d'autres amusements.
DIMANCHE, 30 AVRIL
A 5 heures P. M. grands exercices gymnastiques par les élèves des écoles, et distribution de prix.
LUNDI, 1er MAI.
De 2 à 4 heures P. M., récitations et pièces jouées par les élèves des écoles;
A 5 heures P. M.—Grande course à pied, pour toutes les personnes qui pèsent plus de 200 livres. Le prix est un objet de valeur fait expressément pour cette course.
Toute espèce de rafraîchissements à des prix modérés.
Entrée.....................50 cents
Les enfants sont admis gratis.
Tous les amis de l'éducation publique et les citoyens en général sont cordialement invités à assister à la fête.
K. PRAGST, Président.
GEO. NUNGESSER, Vice-Président.
GEO. MULLER, Secrétaire.
23 avril—Dim 23 et 3 avril.

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire,
C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains, DEUX BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. Les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.
La célèbre BIÈRE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre. 13jan—1an

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214 rue Dalord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 2nov—1an.

AUGUSTE'S

Commercial Restaurant,
107.......Rue de la Douane.......107
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.
Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
4oct75—1an

A vendre.

UNE fabrique d'un objet alimentaire de consommation journalière, facile à diriger, même pour une dame. Quinze ans d'existence, affaires $25,000. Bénéfice brut 30 à 50 o/o—aucune perte. Prix $6,500. On échangerait pour une habitation de même valeur près de la ville, une orangerie préférée.
S'adresser par lettres au bureau du journal à Mr LOUIS R..... 15 avr—Mar. V. D.

ANT. CARRIÈRE — O. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE — CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
7sept—1an

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPP'S'TE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC

LEON QUEYROUZE. — OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEUR
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville. Nlle-Orléans.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Enseignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER;
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
Nouvelle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE

A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 Rue Saint-Louis, de 11 heures à 3 heures.
Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.
Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.
Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que les complices (parents, femmes, patrons, &c.)
Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.
Les Français résidant à Key West et à Jacksonville (Floride), ainsi que les personnes ayant des relations d'affaires avec ces deux villes et avec la France, sont invitées à faire connaître au Consulat de la Nlle-Orléans les noms des résidents, soit Français, soit étrangers, susceptibles de remplir les fonctions d'Agent-Consulaire dans ces localités.
Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:
ADNOT, (Jules)—AIZIERE, (Jean)—allemand—BLANION, (Bertrand)—BERNARD, (Célestin Faustin)—BERNHARD, (Adam)—BLEMARE, BERTHELOT, (Léon)—BERTHET et LABÉRÉE—BOISSY, (Sincère)—BOISEL (Mme)—BORDENAVE, (André, prêtre)—BOULANGER, (Jules) dit BAKER—BOURGEBET, (Joseph)—BROSSET, (Jean-Baptiste)—BURIAN, (Mme Vve)—CAMPAGNAT—CASSAGNE, (Mathilde)—CHAUVY, (Alexandr)—CHIMM, les époux—COLLIGNY, (Albert Ronald dit)—CORNIER, (Mme Vve)—COURGIBET (Joseph)—DAIGNEAU, (Isaac)—DALLIER, (Théophile)—DANDUE, (Mme Vve)—DEBART (Edmond)—DEPANCE, (Vve, née Généreuse, Egalité, Brun)—DUBOIS, (Jean)—DUCOS, (Ramon)—DUDOUIT, (les époux)—DUPOUCHEL, (Auguste)—DURANT, (Jean-Marie)—EYNARD, (Henri et Hippolyte)—FLEURIET, (Antoine)—FITTE et LANGLES—FRITZ, (Mme Vve Fleury)—GABRIEL, (Joseph Théophile)—GACHASSIN, (Victor)—GREGOIRE, (Mme Rosalie)—GIBB, (George)—GONDRAN, (les époux)—GUYOT, (J. D.)—GUIBON, (Jean François)—HESSE, (Dile)—JACOUD, (Maurice)—JAMBUNEAU, (Jean)—JANET, (Jean)—JARLAN, (Simon)—JEANMONEAU, (Jean)—LAMOTHE, (Pierre Lucain)—LA PEZE—LAPEYROLLERIE, (Jean)—LATOUR—LAVERGNE, (Octave, les époux)—LEVEAU, (Henri)—MALMAISON, (Pénault, Sophie, Euphrasie, femme de la) MARTIN, (Antoine et Alice)—MASSET, (Elisabeth Delbert)—MASSET, (Jules)—MAZEIRAC, (Philippe)—MELLIS—MILLER, (Mme)—MENISSIER, (Elphège Lécuyer)—MOUSSAIN, (Pierre Gustave, Charles (Georges), Louis Alphonse et Henri)—NEUVECH—ORIARD, (Dr)—DUSSET, (Bernard)—PAILLOT, (Alfred)—PASSETTE, (Antoine)—PAUL, (feu Louis François)—PIETRI, (Antoine)—PORCHE, (les époux)—POSTEL, (dame Eve Feyh)—POSTEL, (Georges Alfred)—PREVOST, (feu Toussaint Jean Marie Médard) ROMANETTI, (Jean-Baptiste)—REID, (Christian)—RISBOURG, (Jean-Baptiste)—SARRON, (Mme Vve Félix)—THOUET (Georges)—TUBQ, (Nicholas Etienne)—VENNARD, (François).
Ce 16 Mars 1876. Le Consul gérant,
19 mars—tf VICOMTE PAUL D'ABZAC

DIVERS.

Ordonnances de la Ville.--Officiel.

PUBLIÉES PAR AUTORISATION.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
Hôtel de Ville, 27 Avril 1876.

(No 3480—Série d'Administration.)

Ordonnance pourvoyant à la ferme des revenus des marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour un terme de quatre ans.

SECTION 1. Il est ordonné, etc.—Que l'administrateur du Commerce, après décret de cette ordonnance et vingt jours d'avis dans le journal officiel, vendra, à l'enchère publique, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour quatre ans, lesquels revenus pourront être perçus, en vertu des ordonnances actuelles, aux conditions suivantes, savoir: les marchés seront vendus séparément, au comptant ou en scrip de la ville, un quart payable au moment de l'adjudication, la balance en quatre versements égaux de trois, six, neuf et douze mois, à dater de l'adjudication.

SEC. 2. Par le mot scrip, employé dans cette ordonnance, on entend certificats de bons au-dessous de $20; certificats d'allocations; certificats de cinq-huitièmes, excédents de taxe; warrants de taxe; tous coupons ou parties de coupons d'intérêt, dûs jusqu'au 1er juillet 1875, inclusivement; ordonnances non-payées de 1873, 1874 et 1875; mandats de jurés de la cour criminelle; monnaie de la ville; jugements de cours des Etats-Unis pour dettes flottantes; dettes certifiées de la ville de Carrollton.

SEC. 3. La ville gardera le contrôle de la police des marchés et fera exécuter les ordonnances existantes qui établissent des tarifs, &c.

SEC. 4. L'acquéreur fera un contrat, par écrit, pardevant le notaire de la ville—contrat dans lequel il sera stipulé que, si l'acquéreur manquait ou négligeait de faire les paiements ci-mentionnés, le Conseil de ville aura le droit de reprendre possession des marchés qu'auront les acheteurs qui n'auront pas rempli les conditions de la vente—sans mettre les dits acquéreurs en défaut, sans s'adresser à une cour de justice et sans indemnité.

SEC. 5. La personne ou les personnes auxquelles les revenus des marchés publics seront vendus en vertu de cette ordonnance ne vendront ni ne transféreront ses ou leurs droits, titres ou intérêts à qui que ce soit sans le consentement du Conseil de ville; et cette vente ou ce transfert sera considéré comme une violation de son ou de ses contrats.

SEC. 6. Il est entendu que dans le cas de destruction, par le feu ou autrement, d'un des marchés ainsi affermés, le bail ne sera pas vicié, mais la ville de la Nlle-Orléans rendra au fermier ou aux fermiers le ou les marchés ainsi détruits le montant de son ou de ses baux seulement pour le temps qu'il faudra pour reconstruire le ou les dits marchés, montant qui sera calculé d'après la valeur actuelle, au comptant, de la considération qu'il ou qu'ils ont payée au moment du paiement. Le ou les fermiers prendront possession du ou des marchés dès que l'administrateur du Commerce les avertira que le ou les dits marchés sont prêts et peuvent servir.

SEC. 7. Que les dits fermiers seront tenus de voir à ce que les dits marchés soient en bon état, sujets à l'inspection et aux ordres des autorités de la ville, et les rendront, à l'expiration du contrat, dans le même bon état qu'ils les ont reçus; les avaries ordinaires exceptées.

SEC. 8. La ville se réserve le droit de rejeter les enchères en partie et en totalité.

SEC. 9. L'administrateur du Commerce fera connaître le mode de paiement.

Adopté par le Conseil de ville de la ville de la Nlle-Orléans, le 27 avril 1876.

Oui—Bertoli, Brown, Bouny, Landry, McCarthy, Pilsbury.

CHARLES J. LEEDS, maire.

Pour copie conforme,
J. H. HARDY, secrétaire.

Conseil de ville.--Officiel.

SEANCE CONFORMEMENT A L'AJOURNEMENT.

Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, Jeudi 27 avril 1876.

Le Conseil s'est réuni aujourd'hui, à midi, conformément à l'ajournement.

Présents—L'Hon Chas J. Leeds, maire; président; les administrateurs Bertoli, Brown, Bouny, Landry, McCarthy et Pilsbury.

Les motions étant à l'ordre, Mr Landry fait la motion de reconsidérer le vote par lequel a été adoptée une ordonnance pourvoyant à la ferme des revenus des marchés publics de la Nlle-Orléans pour quatre ans, adoptée le 25 avril 1876—Adopté.

Sur motion de Mr Landry, l'ordonnance a été amendée en effaçant toute la section deux et en insérant à sa place la section suivante:

Sec. 2. Par le mot scrip, employé dans la présente ordonnance, on entend certificats de bons au-dessous de $20; certificats d'allocations; certificats de cinq huitièmes d'excédant de taxe; mandats de taxe; tous coupons ou parties de coupons d'intérêt dûs jusqu'au 1er juillet 1875, inclusivement; ordonnances non payées de 1873, 1874 et 1875; mandats de jurés de la cour criminelle; monnaie de la ville; jugements enregistrés pour dettes flottantes; jugements dans les cours des Etats-Unis pour dettes flottantes, et dettes certifiées de la ville de Carrollton.

L'ordonnance ainsi amendée a été adoptée par le vote suivant:

Oui—Bertoli, Brown, Bouny, Landry, McCarthy, Pilsbury.

Le Conseil s'est ensuite ajourné.

2avril—1t J. H. HARDY, Secrétaire.

Institution de Mlle Défrance,

Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLES SOUSSIGNAN ET SUZANNE LARRIEU.
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.
CET établissement, fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Les cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que et elle sont à Paris, tandis que, sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre. Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril

Chaussures.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale.
MANUFACTURES DE CHAUSSURES VISSÉES.
Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.
MÉDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ÉLÉGANTE—DIPLÔME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSÉES—DIPLÔME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.
PAR le moyen de cette nouvelle machine, Mr CABAUD peut donc fabriquer des Bottes, Bottines et Souliers et à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau maroquin, ou peau de veau, à $4 30
Guêtres unies, en maroquin, ou peau de veau, à $4 00
Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.
L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
MAGASIN DE GROS ET DÉTAIL.
No. 68 rue ROYALE.
13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud.
Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche 20, rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 2nov—

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.
CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DÉTAIL, à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 aoûtan3av

Pour Bordeaux.
La barque française "ALPHONSE ET MARIE," capt. Flvat, est en charge pour le dit port, ayant une partie de sa cargaison engagée partira vers le 25 courant.
Pour fret s'adresser à
DEWOLF, POWELL & CO.,
11avril— 44 rue Carondelet.

ELITE CLUB ROOM,
40..........Rue St-Louis..........40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév.—1m

Le Dr. G. P. MALONEY
150..........Rue du Canal..........150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 2nov—

La merveilleuse Mme Anna.
QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?
Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.
Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.
18nov—1an.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
11 fév 76—1an.

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
MAISON FRANÇAISE. Nivers & Hery
No 315 Julia street
13juil—1an Nouveau Bassin

VENTES JUDICIAIRES

William W. Washburn vs. La dame M. J. Lewis.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans, No. 5,376. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de Distr et pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit (8) mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une paire de boucle d'oreilles en diamant d'une seule pierre à chaque boucle et une épingle en diamant, contenant neuf pierres.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
23avril—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Eugène Gareau vs. John Meeder.
(Action en partage.)

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 6,999—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 d'avril 1876 à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt (20) mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste Anne et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante et un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante pieds deux pouces de largeur dans le fond; sur une pro ondeur et façade sur la rue d'Orléans de soixante-neuf pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et le solde à un et deux ans, en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de non-aliénation, dix pour cent d'honoraires d'avocat, assurance et transfert d'icelle, &c.

EUGENE WAGGAMAN,
13avril—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John Schelly vs George Merz.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 43,457.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux Mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goëlette "Emma Amelie" de 35 tonneaux ensemble avec ses voiles, amarres, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Vieux Bassin.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
2 avr—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

G. SCIACCALUGA,
Tient un assortiment complet de Vins Français et Catalogne, Macaroni et Vermicelle d'Italie. Aussi, un assortiment de Peintures, Huile, Etoupe, Cordes de Canavre et de Manille.
A transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nlle-Orléans.
27fév—3m.

GEO. D. PRITCHETT. — A. A. CARMAN.
PRITCHETT & CARMAN,
Au No 78 de la rue des Magasins,
NÉGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,
POUR la vente des produits de l'Ouest, et des produits de la campagne; marchands de maïs, grains, œufs, beurre, fromage, fruits secs, suif, peaux, volailles, laine, &c.
Ils sollicitent des consignations. Les ordres sont l'objet d'une attention spéciale de leur part.
11 avril—1m.

Avis spécial.
Aux personnes qui doivent des taxes de dessèchement.
LE soussigné paie les assessments de dessèchement à un ESCOMPTE libéral.
Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.
JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de dessèchement, au No 124 de la rue Gravier.
12 mars—6m

Au Public.
LE soussigné signale à l'attention du public le fait qu'il a accepté la succession de feu Dr N. Stolzenburg et offre respectueusement ses services comme médecin homœopathe, au No 10 de la rue des Remparts, cabinet du défunt.
G. S. SCHURICHT, M. D.
Nous prions les personnes qui doivent encore au Dr N. Stolzenberg, décédé, de payer leurs comptes, au No 10 de la rue des Remparts, au Dr G. S. Schuricht, qui est autorisé à en recevoir le montant pour nous et en notre nom.
Mme J. F. STOLZENBURG, tutrice.
F. J. ODENDAHL, subrogé tuteur.
Nlle-Orléans, 3 avril 1876. 5avril—1m

Avis aux Planteurs sucriers et aux Fermiers.
FARINE DE GRAINE DE COTON POUR ENGRAIS.
Avances, à bas prix, au comptant, et à un mois de crédit en bons billets acceptés en ville.
A. A. MAGINNIS SONS.
Au coin des rues Magasins et Lafayette.
21 avril—2 sem.

PAUL SAUVÉ,
MARCHAND DE
FOURNITURES DE BUREAUX
EN GROS ET EN DÉTAIL,
IMPRESSIONS, RELIURES, &c., &c.
Il exécute consciencieusement, promptement et à bon marché le travail qui lui est confié.
No 27 du COMMERCIAL ALLEY,
Nouvelle-Orléans.
FRANK D. OGDEN. LOPEZ SAUVÉ.
2avril—1m

Avis Important.
A. BONNET
65.............RUE ROYALE.............65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires, il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
13 mars—3 m.

REMÈDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme. Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté recommandé sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27avril—1an.

A Vendre.
GROCERIES POUR cause de santé, la GROCERIE située au coin des rues St Aubo et Bourgogne. Etablissement à une bonne clientèle d'affaires. Les licences et taxes sont payées pour l'année courante. Le loyer est modéré.
25 avril—6f S'adresser sur les lieux.

Pompanos!! Maqueraux!!!
LES soussignés viennent de recevoir de magnifiques Pompanos et Maqueraux, parfaitement Frais, qu'ils recommandent aux gourmets. On les trouvera au marché français, étaux Nos 77, 78, 79 et 80.
9 avril—1mois ENGLAND, TALLO & Co.

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché.

PRINTING
EUREKA OFFICE
15 NATCHEZ STREET

J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses du tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.
A. M. MILLER,
27jan—3m Propriétaire.

Mechanics' and Traders' Bank.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.
TRAITES à vue et à 60 jours vue sur Londres, Paris et New-York en sommes à la convenance des acheteurs.
MOSES HARRIS,
12avril—1m. Caissier.

A la propagation de la langue française en Louisiane.

Semaine Littéraire de la Nlle-Orléans,
composée de romans inédits.

J'ai l'honneur d'annoncer aux amis de la langue française que je vais m'occuper de la création de la SEMAINE LITTÉRAIRE dont il a été déjà parlé. Les ouvrages qui la composeront seront dignes d'être accueillis dans toutes les familles. Elle offrira, pour premier roman:

Les Filles de Monte Christo,

Ce sera, en même temps, un ouvrage nouveau, —une continuation de celui dont je prends en partie le titre,—et la fin de plusieurs personnages qu'a laissés en suspens le célèbre conteur qui n'est plus.

Je vais recueillir, en personne, des abonnements de six mois, et, dès que j'en aurai réuni un nombre raisonnable, je commencerai ma publication.

2 avril—1m Dr C. TESTUT.

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 152,740.

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que des SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS,
Droguiste 163 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

Résidence d'été à la Baie St. Louis.

Dans la faillite de C. Cavaroc Sr., et C. Cavaroc Jr., individuellement et comme associés commercialement.

Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.—No 1,504.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46 de la rue Royale, MERCREDI, 3 mai 1876, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'honorable C. Billings, juge de la Cour de district des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, en date du 5 avril 1876, dans la sus-dite faillite, la propriété ci-après décrite:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le comté Hancock, Etat du Mississippi, sur la rive Ouest de la Baie St. Louis et dans les limites de la ville de Shieldsborough; ensemble, toutes les dépendances et maisons qui s'y trouvent. La description est prise d'un certain acte par lequel le dit Charles Cavaroc Sr. acheta la dite propriété de Mme Veuve John H. Nicholson, lequel acte a été reconnu par devant M. W. J. Castell, commissaire de l'Etat du Mississippi en Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, le 28 juin 1871.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Mr. Edgar Grima, notaire public, et le commissaire des Etats-Unis.
1er mai—

Magnifique placement en propriété foncière de la rue du Canal. Vente à des termes extraordinairement longs.

Le magasin en briques, neuf, à trois étages, à colonnes en fer et façade ornée, No 152 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades, solidement construit, dans le genre moderne et en parfait état.

Succession de Royal A. Porter.
No. 36,547.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46 de la rue Royale — JEUDI, 11 mai 1876 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 6 avril 1876—pour le compte de la susdite succession—

DEUX CERTAINS TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Commune et Dryades. Les dits terrains sont désignés par les Nos 3 et 16, d'après le plan annexé à l'acte de vente de l'Etat de la Louisiane au dit R. A. Porter, décédé, le 25 mai 1854, pardevant C. H. Tallane, notaire public. Le terrain No 3 a 28 pieds de face à la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, 126 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2 et 28 pieds de large dans le fond, sur un passage de douze pieds de largeur, s'étendant de la rue Baronne à la rue Dryades. Le terrain No 16 a 28 pieds de face au dit passage, 26 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné, d'un côté, par le terrain No 14, de l'autre côté, par le terrain No 16 et, au fond, par le terrain No 26—lesquels terrains sont en commun avec d'autres terrains et ont droit à l'usage du dit passage, aux droits et aux privilèges qui y appartiennent. Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse neuve, en briques et à trois étages, à colonnes en fer et façade ornée, solide, dans le genre moderne, en parfait état, portant le No municipal 152 de la rue du Canal. La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er octobre 1876—loyer nominal.

2. UN CERTAIN TERRAIN situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Tréme et Franklin. Le dit terrain est désigné par le No 16 sur un plan de L. H. Pillé, déposé à l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme plan No 1 du livre de plan No 1; il a 30 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions:—Un tiers comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, endossés par eux-mêmes, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de l'adjudication à parfait paiement, hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les bâtisses devront être assurées pour une somme que fixera l'exécuteur testamentaire, et les polices d'assurance devront être transférées jusqu'à parfait paiement des dits billets. La clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement par ailleurs du montant des dits billets. Également, toutes les autres clauses. Les acquéreurs seront requis, au moment de la vente, de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire public aux frais des acquéreurs.

30 avril—7, 9, 11 mai

Vente péremptoire.

Une magnifique résidence d'été, au bord de la mer, à la Baie St. Louis, près la station Montgomery.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 46 de la rue Royale — MERCREDI, 3 mai 1876, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, très positivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'il rapportera—

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé à Baie St. Louis, désigné par le terrain No 9 et sur le terrain 10, acquis par J. Monet, en 1849, et sur les cartes du dit arpentage faites par le dit J. Monet, en date du 27 juillet 1849. Les dits terrains ont chacun cent pieds de face à la Baie St. Louis. Le terrain No 10 s'étend dans le fond, à une distance de trois mille pieds, plus ou moins, et le terrain No 9 s'étend à une distance de trois mille huit cents pieds, plus ou moins. Les améliorations, sur le terrain No 9, comprennent une maison ayant 2 chambres, 2 cabinets, galerie sur la façade et galerie derrière, cuisine ayant 3 chambres, écurie, remise, cave, &c.

Les améliorations sur le terrain No 10 se composent d'une maison ayant 2 chambres, 2 cabinets, galerie sur la façade et galerie derrière, grande salle à manger, cuisine ayant 2 chambres, chambre servant d'office, dépendance ayant 4 chambres, écurie, remise, cave, &c. Il y a sur la propriété environ 1200 pieds de vignes, 2000 pieds de treilles de raisins scupernong, une grande quantité d'orangers, de pruniers et de pêchers. La propriété est connue sous le nom de P. S. Wiltz, et c'est là une très petite distance de la station Montgomery.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, huit pour cent d'intérêt l'an de la date de la vente à parfait paiement, la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires, assurance et transfert d'icelle, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra, au moment de la vente, faire un dépôt de 10 pour cent, sur le montant de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant T. J. Eustis, notaire public, et le commissionner et des de l'Etat du Mississippi.

30 avril—

Vente trimestrielle de A. Tétart.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 46 rue Royale, LUNDI le 8 mai 1876 à 10 heures A. M. et les jours suivants, il sera vendu au bureau de prêts sur gages de A. Tétart, à l'angle des rues Royale et Toulouse, tous les gages forfaits comprenant:

Un grand et riche assortiment de diamants, une magnifique collection de montres anglaises, françaises, suisses et américaines des plus célèbres fabriques, un riche assortiment de bijoux tels que parures, boucles d'oreilles, broches, épingles, boutons, etc. une grande variété d'articles de fantaisie, revolvers, canons, pendules, une variété d'articles, paquets, ainsi que linges de confection, pour dames et messieurs, également un choix d'argenterie, etc.

N. B.—Tous les objets offerts à cette vente, seront adjugés au dernier enchérisseur sans égard au montant des prêts.

30avril—

PAR SELLE & MALOCHEE

Propriété foncière dans le Troisième District.—Vente à de très longs termes.

PAR SELLE & MALOCHEE, Encanteurs, ARMAND SELLE, Encanteur.—Bureau, No 50 de la rue Royale—SAMEDI, 13 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique—les propriétés ci-après décrites, savoir:

TROIS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Avid ou Claiborne, Marigny et Chomps-Elysées. Les dits terrains sont désignés par les Nos 5, 6 et 10; ils ont les dimensions suivantes: le terrain No 5 a 39 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St. Avid; le terrain No 6 a 30 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue St. Avid, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur; le terrain No 10 a 39 pieds 6 pouces de face à la rue Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St. Avid.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an. En cas de procès, l'acquéreur paiera cinq pour cent pour honoraires d'avocat, lesquels honoraires seront garantis par hypothèque. Egalement, toutes les autres clauses pénales.

Les actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire public.

30 avril—7, 13 mai.

Très grande et très importante vente de propriétés foncières situées dans le Deuxième District de cette ville.

1° Une maison en briques et à trois étages formant l'angle Est des rues Royale et Conti;

2° Une maison en briques et à trois étages, No 82 de la rue Royale;

3° Une maison en briques et à trois étages, No 84 de la rue Royale.

PAR SELLE & MALOCHEE, encanteurs, ARMAND SELLE, encanteur.—Bureau No 50 de la rue Royale.

SAMEDI, 13 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Un terrain situé à l'angle Est des rues Royale et Conti, ayant, au pied américain, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 81 pieds 2 pouces de profondeur—avec les bâtisses en briques à trois étages y construites.

2. Un terrain touchant au susdit, avec la maison en briques et à trois étages, et dépendances qui s'y trouvent. Le dit terrain a, au pied américain, 21 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 84 pieds 2 pouces—tel que le tout se comporte.

3. Un terrain touchant au susdit, ayant en pieds américains, 21 pieds 6 pouces et 2/8 de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces avec la maison en briques à trois étages et autres dépendances qui s'y trouvent, tel que le tout se comporte.

Conditions—Un tiers comptant; le reste également, à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement, garantis par privilège et hypothèque. L'acquéreur paiera les honoraires d'avocat (fixés à 5 0/0) en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les bâtisses seront assurées pour le montant des billets, jusqu'au paiement et les polices d'assurance seront transférées. Le non paiement des premiers billets échus forcera l'échéance des autres. L'intérêt des derniers billets. Les acquéreurs paieront les taxes dues et collectables en 1877.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant O. de Armas, notaire public.

28 av il—

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
11 ainvt—1an EDGAR LA RUE.

Dépôt du Bitter des Arabes,
73............Rue DECATUR............73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs à tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac. Ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est un même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et un en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE,
1sept—1a Propriétaire.

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour planchier (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceiling) à $15 00 les mille pieds, livré.
E. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
Dim—1an DMarJ. NICHOLAS CONNELL.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, M[illegible]

Verrerie. Verrerie. Verrerie.
Verres, mugs, verres à [illegible], à vins, bowls, [illegible]
[illegible]

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., encanteurs.—Il sera vendu, [illegible] mai, à midi, à leur salle d'encan, No [illegible] des Magasins—[illegible]
Verres, mugs, verres à vin, à champagne et à vins, bowls, pots, gobelets, sucriers, &c.
Egalement—[illegible]
375 lots bouilloires, cafetières, [illegible]
écharpes, &c.
Un choix complet des dernières nouveautés qui seront vendues sans égard aux prix coûtants.
La vente commencera à 10 heures du matin par un choix complet de [illegible] "notions", [illegible]
Conditions à la [illegible] 30avril—

PAR M. W. NEWMAN.

458 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, [illegible] Il sera vendu, [illegible] mai [illegible] 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No [illegible] rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée—
458 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions [illegible]

PAR C. GUINAULT.

Jolie propriété rue Mandeville, No 2[illegible]
PAR C. GUINAULT, encanteur. Bureau, [illegible]
[illegible]
UN LOT DE TERRE [illegible]
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
Conditions—Comptant.

PAR C. E. GIRARDEY

Une demeure de choix et un bon placement.
L'agréable maison en briques et à étage, No 281 de la rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, [illegible] 1876, à midi, à la Bourse [illegible]
[illegible]
L'agréable maison en briques [illegible]
[illegible]
Conditions—[illegible]

Pour clôre une succession Schlenke.
L'élégante maison en briques, à étage et à mansarde, No 114 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Magasins et demeures de prix, formant l'angle N. E. des rues Chartres et Jefferson.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, [illegible] 1876, à midi, à la Bourse [illegible] sera vendu positivement, [illegible] pour payer des dettes de la succession de feu Jacob Schlenker, les propriétés de prix suivantes:
1. L'élégante résidence en briques, à étage et à mansarde, [illegible]
[illegible]
Conditions—[illegible]

Si[illegible] grand et important placement de propriétés [illegible]
[illegible]
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, [illegible]
POUR DE GRANDES RÉSIDENCES, VACHERIES ET JARDINS.
[illegible]
Conditions—[illegible]
Les actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire public.
2avril—29, 30, [illegible]

Le joli cottage double, en briques, Nos 208 et 210 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Villeré.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, [illegible] 1876, à midi, à la Bourse [illegible] sera positivement vendu à l'enchère publique.
Le joli cottage, en briques double, à étage et à mansarde, [illegible] de l'Esplanade, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, entre Marais et Villeré. [illegible]
Conditions—[illegible]
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, devant A. J. Lewis, notaire public.
16avril—[illegible]

Pour payer une hypothèque.
Le joli cottage en bois formant l'angle N. O. des rues Ursulines et Prieur.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, [illegible] 1876, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'encan, du consentement des parties—
Le joli et agréable cottage en bois formant l'angle N. O. des rues Ursulines et Prieur, [illegible] l'îlet compris entre les rues Ursulines, Prieur, Hôpital et Johnson. Pour les dimensions du terrain, voir le plan exposé à la vente. [illegible]
Conditions—La moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit, [illegible] l'acheteur, [illegible]
L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 avril—22, [illegible] à la date.

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols, l'avenir, le passé, le présent et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des femmes de famille et les malades abandonnées par les docteurs. [illegible]
113 rue St. Philippe, entre [illegible]

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican,
Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.
Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
honoraires	10
Admissions, membres actifs	[illegible]
Expulsions,	[illegible]
Décès,	[illegible]

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires en mensuels	[illegible]
Honneurs funèbres et dépenses	[illegible]
Total	[illegible]

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$[illegible]

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 5,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,953 23
Reçu d'autres sources	182 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 465 00
Dépenses pour divers	804 94 — 1,269 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	390 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1 034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens, P. BARTHE.
VALSIN VIGNAUD,
L. H. VON GOHREN,
A. J. BERET,
16janv—1t